

## Accueil des étudiants étrangers, il faut passer à l'action !

Etats des lieux et propositions élaborés en collaboration par :

La Confédération Etudiante, Terroubi de Paris 12, Amicale des Etudiants Sénégalais de Paris 8, Amicale des Etudiants Sénégalais de Besançon, Association des Etudiants et Stagiaires Ivoiriens de Toulouse (AEESIT), Association des étudiants centre africains de Bordeaux, Alliance africaine de Tours, Novae Metispot de Créteil, Avenir de Paris 13, Rassemblement des Etudiants Tunisiens à Paris (RETAP)

**Ce document est le fruit d'un travail en collaboration entre la Confédération Etudiante** présente aujourd'hui sur 31 universités par le biais de ses équipes militantes et ses élus **et des associations d'étudiants qui mènent depuis longtemps un travail de terrain**. Après des années de statu quo et plusieurs sollicitations de la Confédération Etudiante auprès du Ministère, notre volonté est de passer du registre des discours à des changements concrets et significatifs sur la façon dont sont accueillis les étudiants étrangers en France.

### **La France doit accueillir dignement ses étudiants étrangers !**

La réussite des étudiants étrangers dans les universités françaises est une richesse fondamentale pour la France et le développement international. Respect, diversité et solidarité sont des valeurs qui nous animent dans l'approche de ce dossier.

La délivrance d'un visa étudiant constitue un engagement réciproque que la France doit honorer en accueillant les étudiants étrangers avec respect et dignité. Or une fois le visa « étudiant » délivré par les ambassades françaises, les conditions d'accueil sont telles qu'elles multiplient les risques d'échec pour les étudiants étrangers. Rien ne justifie que cette situation perdure.

● **En tête des problèmes rencontrés arrive celui du logement**. On ne peut pas aborder la situation des étudiants étrangers sans évoquer la difficulté majeure qu'ils rencontrent : l'accès à un logement décent. Le manque de chambres universitaires et les difficultés d'accès au parc privé touchent tous les étudiants mais cette situation laisse les étudiants étrangers n'ayant pas de parents en France démunis face à ces obstacles, voire dans des situations de très grande précarité. Cette situation rend dans certains cas la réussite universitaire impossible. Il n'est pas concevable de continuer à faire venir des étudiants du monde entier sans mettre en place des dispositifs qui leur permettent d'avoir tout simplement un toit pour étudier.

● **Les étudiants étrangers sont confrontés à leur arrivée en France à une surcharge administrative qui vient entraver l'investissement dans leur rentrée universitaire.** Cette période d'adaptation est pourtant nécessaire à la réussite des études. En période de rentrée ils doivent retirer un dossier et prendre un rendez-vous pour le dépôt en préfecture et sont souvent obligés pour cela de faire plusieurs fois de suite des queues interminables dont certaines commencent à se mettre en place dès la nuit. Une fois le dossier rempli, plusieurs semaines plus tard un nouveau déplacement en préfecture est nécessaire pour déposer le dossier, puis attendre la délivrance effective de la carte de séjour (à retirer à nouveau à la préfecture). Parfois même, la fin des démarches se situe à une période avancée de l'année universitaire limitant à nouveau les chances de réussite. Il n'est pas acceptable de demander à des étudiants qui arrivent dans un pays inconnu suite à la délivrance d'un visa de se livrer à de telles démarches pour avoir le droit d'étudier dans des conditions légales. Les étudiants étrangers doivent être considérés avec respect et dignité.

Une fois le visa étudiant et l'inscription universitaire obtenue, tout doit être fait pour permettre l'accès rapide à une carte de séjour en facilitant les démarches administratives.

Pour cela nous proposons

- **que soient installées dans toutes les universités des antennes de la préfecture** afin que les étudiants étrangers puissent réaliser l'ensemble de ces démarches sur leur lieu d'études et pouvoir ainsi suivre la rentrée universitaire avec sérieux et assiduité.
  - **Cette mesure a été expérimentée par exemple à l'université de Créteil et produit des résultats très positifs.**
- Que dans une période transitoire les universités délivrent les dossiers de demande de carte de séjour et les rendez-vous de dépôt en préfecture au moment de l'inscription universitaire
  - **Cette mesure a été expérimentée par exemple sur l'académie de Toulouse et produit des résultats très positifs.**

● **De même la lourdeur administrative pour accéder à un emploi étudiant décourage les employeurs laissant les étudiants sans revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins.**

La faible solvabilité des étudiants étrangers qui empêche certains de vivre dans des conditions décentes, d'autres d'accéder à un logement, est aggravée par les difficultés qu'ils rencontrent pour travailler. Suite à l'obtention d'une promesse d'embauche, l'étudiant doit obtenir de la DDTE une « autorisation préalable de travail » limitée à 17,5h par semaine, lui permettant enfin de signer son contrat de travail.

La mention « n'autorise pas à travailler sans autorisation préalable » apposée sur la carte de séjour et les démarches administratives, souvent longues, à faire en amont de la signature du contrat par les étudiants étrangers découragent les employeurs.

Il faut lever ces obstacles et permettre aux étudiants étrangers qui le souhaitent d'avoir accès plus facilement à des jobs étudiants.

Pour cela nous proposons :

- de reformuler la mention apposée sur la carte de séjour de « n'autorise pas à travailler sans autorisation préalable » en « est autorisé à travailler dans la limite d'un mi-temps pendant l'année universitaire »
- de rendre possible la signature du contrat de travail avec la carte de séjour, sous condition d'une déclaration de travail à la DDTE au cours du premier mois de travail
- faciliter l'accès aux jobs étudiants proposés par les CROUS et les universités aux étudiants étrangers

● **A l'arrivée en France, l'accueil doit se décliner autour d'un guichet unique proposant des informations et un accompagnement** concernant le fonctionnement des universités et des formations, l'accès au logement, l'accès aux stages, le perfectionnement de la langue française, l'environnement régional et culturel, les démarches administratives. La réussite à l'université passe par une adaptation réussie de l'étudiant à son environnement. Il est nécessaire de centraliser les dispositions d'information et d'accompagnement des étudiants étrangers.

Pour cela nous proposons :

- la mise en place d'un guichet unique d'accueil des étudiants qui comporte des dispositifs spécifiques aux étudiants étrangers
  - la généralisation du tutorat d'accueil pour tous les étudiants, disposition indispensable aux étudiants étrangers pour connaître le fonctionnement de leur établissement et de leur formation
  - de créer dans les guichets uniques des « antennes logement » qui prennent en compte la spécificité des difficultés rencontrées par les étudiants étrangers dans leur accès au logement :
    - centralisation des offres de logement accessibles aux étudiants étrangers
    - présentation et mise à disposition des dossiers de candidature au dispositif LOCA-PASS ( caution morale et avance du dépôt de garantie) dont peuvent bénéficier les étudiants étrangers
  - que les CROUS, les collectivités territoriales et les universités favorisent la mise en place de dispositif de colocation entre des étudiants déjà inscrits dans les universités et des nouveaux arrivants en France
  - La mise en place dans les universités de « tuteurs de langue française » qui dispensent sous forme de tutorat un soutien à la langue française appliquée aux matières enseignées
  - La mise en place par le CROUS, les collectivités et les universités d'initiatives culturelles pour accueillir les étudiants étrangers : une semaine consacrée à leur accueil, soirée d'accueil, initiative régulière de découverte de l'environnement local et culturel, conférences...
- **Cette mesure a été expérimentée par exemple à Bordeaux 2 et produit des résultats très positifs.**

● **Les étudiants étrangers doivent avoir accès aux stages.** En effet ils rencontrent de nombreuses difficultés pour effectuer dans le cadre de leurs études les stages obligatoires. Absence de réseau personnel, discriminations, impossibilités de faire un stage dans son pays d'origine, les universités doivent mettre en place des dispositifs permettant à tous les étudiants de réaliser les travaux obligatoires dans leur cursus.

Pour cela nous proposons :

- mise en place de banques des stages dans les universités encadrées par une charte qui comporte l'engagement par les entreprises de ne pas pratiquer de discrimination avec un contrôle par l'université
- la possibilité pour les étudiants étrangers qui envisagent leur avenir professionnel dans leur pays d'origine d'y effectuer leurs stages d'études.

● **Enfin l'accueil commence dès le pays d'origine.** Il faut que les ambassades disposent d'informations concernant les possibilités d'orientation universitaire et le fonctionnement du système français (LMD...) notamment en permettant l'accès à internet. Le manque de visibilité internationale de

l'offre de formation française peut conduire à des erreurs d'orientation qui seront synonymes d'échec pour certains étudiants.

Pour palier au manque d'information dans les ambassades nous proposons :

- Une interface Web qui présente l'offre de formation française par domaine de formation avec des liens avec les sites des universités, qui présente le système universitaire français notamment la réforme LMD, les démarches à suivre pour étudier en France légalement (au-delà du visa), avec une foire aux questions
- La présence de la documentation présente dans les SCUIO et CIO dans les Centres Culturels des ambassades avec la permanence de conseillers d'éducation
- Un accès gratuit à Internet dans les ambassades pour les jeunes qui souhaitent faire leurs études en France pour acquérir les informations nécessaires

● **Les étudiants étrangers doivent avoir droit à l'équivalence des diplômes.**

Les étudiants étrangers sont trop souvent rétrogradés dans un niveau inférieur d'études sans évaluation de leur niveau réel.

Pour éviter aux étudiants de perdre une année d'étude sans justification nous proposons :

- la mise en place d'un test de niveau dans le cas où il n'y aurait pas d'équivalence entre le diplôme étranger et le diplôme français pour permettre à l'étudiant comme aux enseignants d'évaluer s'il y existe ou pas des écarts de niveau.

**Les étudiants attendent que la situation de leurs camarades étrangers s'améliore de façon significative. La Confédération Etudiante et les associations d'étudiants étrangers veilleront à ce que le rapport que prépare le Ministère débouche dans les faits sur des changements concrets de la situation des étudiants étrangers.**